



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR - RÈGLEMENT NUMÉRO 348

AVIS est par les présentes donné par la soussignée que lors de la séance ordinaire tenue le 1^{er} octobre 2025, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

- Règlement numéro 348 intitulé « Règlement portant sur le plan d’urbanisme numéro 348 »

Ledit règlement a pour objet le remplacement du plan d’urbanisme afin de l’actualiser quant aux préoccupations, aux besoins et à la vision d’aménagement du territoire en prenant compte, entre autres, de l’importance de la préservation des milieux naturels et de la vitalité des activités agricoles, de l’accessibilité au logement et de l’identitaire propre au territoire et à la population suttonaise.

Ledit règlement est entré en vigueur le 20 janvier 2026 lors de l’émission du certificat de conformité par la MRC de Brome-Missisquoi.

Prenez en outre avis que ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et que toute personne intéressée et qui désire prendre connaissance dudit règlement peut le faire en se présentant au bureau de la Ville, 11, rue Principale Sud, Sutton, durant les heures régulières de bureau. Toute personne intéressée peut aussi prendre connaissance du règlement adopté en cliquant sur le lien suivant : <https://sutton.ca/wp-content/uploads/2025/12/Reglement-348-VF.pdf>

DONNÉ à Sutton, Québec, ce 2^{ième} jour du mois de **février** de l’an **2026**.

Geneviève Bonnichon, LL.B., notaire
Greffière et directrice des affaires juridiques